

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 25

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses

Autor: G.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes actuels de l'agriculture

Qui ne dépend de la production agricole ? Nulle d'entre nous ; aussi faut-il être reconnaissant à l'Alliance de sociétés féminines suisses d'avoir mis ce sujet au programme de sa séance d'information, le 27 novembre, à Olten.

L'informateur n'était rien moins que le directeur de l'Union suisse des paysans, M. R. Juri, ingénieur agronome, un guide compétent s'il en fut. Il est non seulement compétent mais à la fois éloquent, bref et précis.

Situation de notre agriculture

En quelques chiffres, il nous apprit que, mise à part la surface consacrée obligatoirement aux forêts, mise à part la surface de nos pâturages de montagnes, la surface arable de notre pays n'en occupe que le quart ; de plus, elle diminue tous les jours, envahie par des usines et des maisons d'habitation. Néanmoins, cette surface trop exiguë est très bien cultivée, aménagée, équipée de machines perfectionnées, travaillée par des hommes parfaitement aptes à leur tâche ; si sa production est égale à celle de nos pays voisins à l'hectare, cette production revient malheureusement trop cher pour deux raisons : le terrain très coûteux et la main-d'œuvre agricole aussi.

On voit donc que si notre pays adhérerait au Marché commun sans obtenir des conditions spéciales, nous risquerions de nous trouver dans une situation désavantageuse.

Discussion avec nos paysannes

Toutefois, ce n'est pas sur le plan de l'Europe que s'est déroulée la discussion très animée qui s'est ouverte à la fin de la séance. C'est bel et bien sur le prix en Suisse des produits agricoles. Il y avait à Olten une belle assistance de femmes qui s'inquiètent des problèmes économiques et de très nombreuses paysannes venues de tous les cantons. Les paysannes l'ont dit avec feu : nous travaillons dur, la loi sur l'agriculture nous a promis d'assurer à l'agriculteur un revenu comparable à celui des autres activités professionnelles, nous voulons que les prix de nos produits nous rémunèrent autant que les autres et nous ne voulons pas accepter des subventions qui ne sont qu'une forme d'aumône.

On nous permettra d'observer ici que si nos aliments de base, le lait, le blé, les pommes

de terre se vendaient au tarif d'un travail industriel, l'index du coût de la vie monterait vertigineusement ; il faudrait augmenter les salaires de l'industrie, l'inflation se développerait et nous nous retrouverions devant les mêmes difficultés que maintenant. Le revenu du travail agricole n'est pas le seul qui soit inférieur aux prestations, il y a encore celui de la ménagère et de la mère de famille. Qui le sait mieux que nous ? Mais le remède serait pire que le mal.

Il y a, il est vrai, des compensations d'ordre supérieur

Une paysanne, Mme Wüthrich-Wyss, d'Hessigkofen, a parlé avec une conviction émouvante de la beauté de sa tâche, des possibilités qu'elle offre pour l'éducation des enfants, l'épanouissement de la famille, de la joie que l'on éprouve à suivre le rythme de la nature, de la satisfaction de bien ordonner le travail afin de réserver des loisirs...

Une jeune fille, Melle Esther Bürgi, a conté, avec un humour charmant, ses expériences pendant ses semaines de service à la campagne, dans une haute vallée italienne des Grisons. La langue, la nourriture, l'installation, tout était différent de sa vie habituelle. Cependant, elle a mis son point d'honneur à « tenir » et à continuer de fournir l'aide qu'on lui demandait et qui était indispensable dans cette famille de haut-montagnards. Elle a eu la joie de savoir s'adapter ; c'est une victoire qui compte et elle ne regrette pas ses vacances.

De tels témoignages formaient le bilan positif de cette journée d'information, présidée par Mme Rittmeyer-Iselin.

Cependant, il faudra bien trouver des solutions aux problèmes, améliorer la situation, stopper la fuite des jeunes vers les emplois urbains, avec les samedis et dimanches entièrement libres. On sait que huit milliards et demi de dettes pèsent sur les campagnes ; les subsides ne devraient-ils pas intervenir au moment où les dettes se contractent, au moment des partages, des successions, des achats de matériel ? En un mot, ne faudrait-il pas viser à diminuer les frais des agriculteurs ? Enfin, au lieu de subsides humiliants, ne pourrait-on obtenir une sorte de péréquation par le système des caisses de compensation généralisées ?

Notre nouveau conseiller fédéral : un ami !

M. Roger Bonvin, élu le 27 septembre au gouvernement fédéral, est un partisan du suffrage féminin. Il fit partie du comité fédéral d'action pour le suffrage féminin avant la votation du 1er février 1959.

Si l'on se place à ce seul point de vue, nous aurions eu de la peine à nous décider, nous autres femmes, si nous avions fait partie du collège électoral, car les trois autres candidats, MM. Tenchio, Maspoli et Torche ont été, eux aussi, membres du comité fédéral d'action en faveur du suffrage féminin. C'est donc à double titre que nous pouvons féliciter M. Bonvin de son élection.

S. F.

Alliance de sociétés féminines suisses

Comité du 8 novembre

Après un vibrant hommage de Mme Rittmeyer à la mémoire de la doctoresse Renée Girod, le comité prend connaissance, avec regret, du départ de Mlle Frauenfeld, du secrétariat.

Mme Binder donne connaissance de la situation financière de l'Alliance et informe le comité de ses tractations au sujet de l'assurance accident pour le personnel du secrétariat.

Expo 64 — Mlle Rickli, qui a été appelée à présider un petit groupe de travail chargé d'examiner la participation féminine à l'Expo 64, vient faire rapport. Il y a lieu de constater que dans la plupart des commissions des places ont été réservées à des représentantes d'associations féminines culturelles, économiques ou sociales. L'Alliance étudie encore la possibilité d'une participation féminine plus concrète.

Des rapports sont faits et étudiés sur différentes commissions : « Travail égal - Salaire égal » — « Habitation » — Economique ».

Mlle Nägeli, de la commission juridique, informe le comité et met en discussion un projet de révision de quelques points des statuts.

Puis le comité se prononce sur le thème de l'assemblée générale de 1963. G. G.

L'Alliance répond au professeur Kummer

A propos des mères célibataires

Dans sa réponse au professeur Max Kummer, qui dans un article de la « Revue de l'Association des juristes bernois », accusait les Associations féminines de ne pas s'occuper suffisamment du sort des mères célibataires, l'Alliance de Sociétés féminines suisses a fait état des trois requêtes qu'elle a adressées à ce sujet au Département de justice et police :

La première en 1951, concernant la révision des articles 314 (paragraphe 2) et 315 du Code civil suisse (preuves réduisant à néant la présomption de paternité) ;

La deuxième en 1954, concernant la révision des mêmes articles ainsi que les dispositions relatives à la compétence des autorités judiciaires et tutélaires, la manière de procéder dans un procès en paternité, la révision des articles 317, chiffre 2, 319 (paragraphe 2), 324 (paragraphe 3) et la question de la pension alimentaire ;

Enfin, en 1958, une requête très complète portant particulièrement sur les articles 314 et 315 du Code civil et, dans laquelle ensuite, les Associations féminines formulaient leurs désirs concernant une révision du Code civil dans tout le domaine en question (art. 303 à 327).

BIENNE

Un cycle de cinq conférences est organisé par les Sociétés féminines sur ce sujet « Pour la formation civique de la femme (salle Farel, 20 h. 15). Seront traités les sujets suivants :

1. La commune et l'Etat, par M. Paul Schafroth, maire de la ville de Bienne, 16 janvier.
2. Ma carrière de conseillère communale, par Mme Groux-Meylan, de Grandson, 23 janvier.
3. Nos autorités communales et les femmes, par M. Marcel Wermeille, conseiller de la Ville de Bienne, 30 janvier.
4. La femme suisse et le Code civil, par Me J. Comment, avocat, 7 février.
5. L'Histoire des différents partis politiques suisses par M. Jean-Roland Graf, conseiller municipal à Bienne, 15 février.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44

Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

Pour vos tricotés, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35

Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39

Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE

ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER

Weith
RUE SAINT-JEAN
LAUSANNE

CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANBO

Ecole d'études sociales

GENÈVE

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes gens

ÉCOLE DE LABORANTINES

ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN

COURS POUR ANIMATEURS DE JEUNESSE

Programmes et renseignements :

Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90

DANS LE MONDE

ONU

Le 7 novembre 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une convention internationale sur le mariage, fixant les principes de base pour cette institution, en particulier l'âge minimum et le consentement mutuel des deux époux. Cette convention a été signée le 10 décembre.

IRAN

Elles ont le droit de vote

En date du 9 octobre dernier, on a publié, en Iran, une loi accordant le droit de vote actif et passif aux femmes. Dès maintenant, tous les Iraniens « sains d'esprit » hommes ou femmes, qui ont 20 ans révolus, peuvent aller voter. Cela n'a pas été tout seul ! C'est ainsi que les femmes ont organisé, en automne 1960, un cortège — avec des banderoles portant leurs revendications — qui s'est rendu devant le bâtiment du Sénat. De nombreuses organisations féminines ont pris part à cette démonstration, les femmes médecins, le corps enseignant féminin, les femmes groupées dans les coopératives de consommation, etc.

S. F.

France

Pour la première fois, le 8 novembre, la Sorbonne a décerné le titre de docteur honoris causa à une femme, Mlle Ellen Gleditsch, professeur honoraire à l'Université d'Oslo, qui fut l'élève et la collaboratrice de Marie Curie.

Allemagne

Dans une séance tenue à Berlin, le Conseil de l'Eglise évangélique unie vient d'admettre les femmes au pastorat.

USA

A Honolulu, une femme noire, Miss Helen Hale, nièce de Ralph Bunche, vient d'être élue au poste de présidente du Parti démocrate des îles Hawaï. C'est la première fois qu'une femme de couleur accède à une charge aussi importante à la tête d'un parti.

Yémén

Pour la première fois, douze fille yéménistes ont suivi des cours de soins aux malades sous la direction d'une infirmière de l'OMS et obtenu leur diplôme.

Il faut vaincre d'incroyables préjugés dans ce pays où l'on considère encore comme choquant qu'une femme exerce une profession.

Fédération abolitionniste internationale

Le 22e Congrès international se tiendra à Athènes, du 9-12 septembre 1963.

Indépendamment des rapports, des communications sur les sujets à l'ordre du jour peuvent être présentées par tout congressiste (durée maximale de chaque communication : 10 minutes).

Selon la tradition constante de la F.A.I., ses congrès sont ouverts à tous, même à ceux qui n'acceptent pas les principes de cette organisation internationale. Cette formule permet une libre confrontation des faits et des opinions en vue d'aboutir à des conclusions objectives.

Les rapports sont présentés en anglais ou en français, par leurs auteurs. Ils sont distribués en anglais et en français aux congressistes.

Les congressistes qui ont l'intention de présenter une communication doivent en aviser le secrétariat de la F.A.I. avant le 1er mai 1963. Les textes eux-mêmes doivent parvenir au secrétariat de la F.A.I. le 1er juin 1963 au plus tard. Dans la mesure du possible les communications sont distribuées dans les deux langues du congrès.

Les congressistes doivent organiser eux-mêmes leur voyage, leur logement et leur subsistance à Athènes. Le droit d'inscription au congrès est de 30 fr., chèque postal 1. 7592, Genève. Date limite d'inscription : 1er juillet 1963, à la Fédération abolitionniste internationale, 1, rue de Varembe, Genève.